

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

DECISION DU PRESIDENT N° 1/2025

OBJET : CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE PEACE & LOBE - 7 FEVRIER ET 29 AVRIL 2025

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine en vigueur ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2023.6.34.185 du 18 octobre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président ;

CONSIDERANT l'offre de cession de l'Association Réseaux en Île-de-France (le R.I.F.), concernant 4 représentations du spectacle PEACE & LOBE, interprété par Antoine Guyomard Show ;

DECIDE

Article unique : DE SIGNER, ou son représentant, avec l'Association Réseaux en Île-de-France (le R.I.F.), un contrat de cession pour la prestation « PEACE & LOBE » le vendredi 7 février 2025 et le mardi 29 avril 2025 (projet ci-annexé), ainsi que, tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 10/01/2025

Accusé de réception

077-247700057-20250110-58218-CC-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/01/2025

Publication ou notification : 10 janvier 2025

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN" and "FRANCK VERNIN".

Franck Vernin

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Melun.